

EPE- ALGERIE TELECOM-SPA
Direction Opérationnelle DE LA WILAYA DE MEDEA

AVIS D'APPEL DE MANIFESTATION D'INTERET

N°12/2018

NIF : 00216299033049

La direction opérationnelle de la Wilaya de Médéa lance un avis d'appel à manifestation d'intérêt national qui a pour objet la présélection en vue d'établir une short liste des entreprises aptes à réaliser pour le compte de la direction opérationnelle de la Wilaya de Médéa, les travaux suivants :

- Travaux de construction des lignes des clients FTTH
- Travaux de construction des lignes d'abonnés
- Travaux de maintenance, réhabilitation et de développement des réseaux urbains
- Travaux des réseaux ODN.

Les entreprises intéressées par le présent avis sont invitées à manifester leurs intérêts par la fourniture d'un dossier composé des pièces administratives et techniques suivantes :

- La lettre d'intention datée et signée par la personne habilitée de l'entreprise (modèle à retirer auprès de la DO)
- Une copie de l'extrait de registre du commerce.
- Une copie de la carte d'identification fiscale (NIF)
- Des renseignements justifiant les capacités humaines, matérielles, financières et en références professionnelles (Attestation de bonnes exécutions PV de réception des travaux).

Les entreprises doivent obligatoirement fournir l'ensemble des pièces réglementaires citées ci-dessus en cours de validité sous peine de rejet.

Les entreprises qui rentrent dans le cadre des programmes et dispositifs de soutien à l'emploi des jeunes ne sont pas tenues obligatoirement de justifier les références professionnelles

Les offres doivent être déposées à l'adresse ci-dessous indiquée sous pli fermé anonyme portant uniquement la mention suivante :

APPEL DE MANIFESTATION D'INTERET
N°12/2018
Direction Opérationnelle De la Wilaya de Médéa
« A ne pas ouvrir »

La date limite de dépôt des offres est fixée à Dix (10) jours avant 14 heures à compter de la première parution du présent avis manifestation d'intérêt national dans la presse nationale.

L'ouverture aura lieu le même jour de dépôt à 14 heures en séance publique.

Les entreprises retenues à l'issue de la présélection seront invitées par la direction opérationnelle ultérieurement pour soumissionner conformément à un cahier des charges.

Il est noté que l'intérêt manifesté par une entreprise n'implique en aucun cas l'obligation d'être présélectionnée